

Peur de ne pas être à la hauteur

Par **lawstudent3108**, le **19/10/2017** à **15:55**

Bonjour à tous et à toutes

Tout est dans le titre, j'ai obtenu mon M1 en droit des affaires récemment mais je n'ai pas réussi à obtenir de M2, ce qui est sans aucun doute lié à un manque d'expérience et un gros problème de confiance et d'émotivité

Je me suis inscrite à l'IEJ pour réaliser des stages et tenter le CRFPA mais voilà, même si je trouve un stage j'ai une trouille bleue de ne pas être à la hauteur, d'être la stagiaire la plus nulle de l'histoire des stagiaires. Je n'ai aucune expérience réelle à part un petit stage pistonné aux impôts qui était surtout basé sur de la découverte et de la recherche et qui pour autant m'a démontré qu'il y a un énorme gouffre entre les études et la réalité professionnelle. J'ai vraiment peur de me faire virer de mon stage au bout de deux jours et d'être complètement incompétente, je ne sais pas quoi faire pour me sortir ses idées de la tête :/

Par **Xdrv**, le **19/10/2017** à **16:50**

Bonjour,

Vous savez quand un professionnel prend un étudiant en stage il ne s'attend pas à trouver un associé. Après tout dépend de votre stage, soit vous êtes sûre de vous et demandez un stage rémunéré, soit vous souhaitez juste découvrir et demandez dans ce cas un stage d'observation.

De façon très simplifiée le stage conventionné revient à travailler pour l'avocat pour 500€ mensuel (donc l'avocat est gagnant si le travail est bien fait) tandis que le stage d'observation est un stage de découverte, il n'y aura pas les mêmes attentes.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/10/2017** à **07:22**

Bonjour

Je rejoins marcu.

Le mieux est sans doute de commencer par un stage d'observation pour vous mettre un peu dans l'ambiance puis de voir pour basculer en stage pratique par la suite.

Je pense que vous allez prendre confiance en vous avec le temps.

Par **Visiteur**, le **20/10/2017** à **09:55**

Bonjour,

Vous me faites rire avec votre distinction "stage conventionné/stage d'observation".

Vous savez qu'il est interdit de faire un stage sans convention délivrée par l'université (hormis quelques entreprises qui peuvent en faire une eux-mêmes).

Alors oui c'est sûr que pour deux ou trois semaines on peut toujours convaincre un avocat ou un notaire de nous faire découvrir le métier, mais pensez à tous les risques (en cas d'accident, quelle responsabilité ?), travail dissimulé pour l'employeur, et puis surtout vous ne pourrez pas le mentionner dans votre CV puisque pour candidater à un emploi ou un M2 on vous demandera la convention.

Par **Xdrv**, le **20/10/2017** à **10:12**

Bonjour Ezoah, deux choses différentes. Par stage conventionné on entend stage soumis à gratification, généralement autour de 500€ mensuel. Pour le stage d'observation en revanche bien sûr qu'il y a une convention de stage également, mais celui-ci n'est pas gratifié car le stagiaire aura davantage un comportement passif, observateur comme son nom l'indique. Peut être que la terminologie n'était pas claire mais en aucun cas je disais d'effectuer un stage sans convention de stage, ce qui est effectivement obligatoire.

Par **Visiteur**, le **20/10/2017** à **10:34**

J'avais compris la distinction Marcu, ne t'en fais pas, mais attention oui à la terminologie.

Et un stage sans rémunération ne veut pas forcément dire observation d'ailleurs, avec un peu de chance. C'est normalement avec ce genre de petits stages que l'on se fait son projet pro et que l'on commence à apprendre à constituer des dossiers...

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/10/2017** à **22:56**

Bonsoir

Ezoah a raison. Pour ma part, j'ai corrigé mon message car je voulais distinguer stage observation et stage pratique.

Par **RachelC**, le **21/10/2017** à **22:04**

Bonjour,

Ne vous inquiétez pas trop. Mon stage de M2 était le 1er que je faisais dans du juridique pure et ça s'est très bien passé. Bien sûr qu'au début, j'apprenais et le démarrage a été peu rude mais au bout de quelques jours ça allait beaucoup mieux. Vous avez le bagage intellectuel croyez moi d'expérience, vous ne vous en rendez pas compte parce que vous n'avez jamais encore fait du "pratique concret".

Et marcu13 a tout à fait raison, le professionnel ne s'attend à voir débarquer un pro.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/10/2017** à **08:20**

Bonjour

@lawstudent3108 : Pouvez-vous nous donner un signe de vie ? [smile3]

Par **lawstudent3108**, le **29/10/2017** à **22:31**

Bonjour à tous, désolée pour l'absence prolongée! Je ne connaissais pas cette distinction entre stage d'observation et de pratique, il faut dire que mis à part nous donner les conventions et nous dire bon vent, on n'a pas masse d'information ^^ . Merci beaucoup à vous tous pour vos réponses encourageantes et particulièrement à Marcu13 et RachelC et à leurs messages encourageants =)

Je pense que vous avez raison et que je me prends un peu (beaucoup) trop la tête, mais c'est juste que ça me tiens tellement à coeur de bien faire et de ne pas être le boulet de service lol, je suis sûre que vous voyez ce que je veut dire ^^

Par **Olivier**, le **30/10/2017** à **07:50**

Bonjour,

Si vous avez vraiment peur et que vous voulez une première expérience j'ai un bureau libre à l'étude Entre janvier et mars.... si vous avez des congés pendant cette période on peut discuter ça vous fera une première expérience !

Par **RachelC**, le **01/11/2017** à **18:09**

Bonjour,

Oui, ne vous inquiétez pas trop on a tous eu peur "d'être le boulet" mais ça se passe très bien au final.

La proposition d'Olivier est vraiment très sympa !

Par **Olivier**, le **03/11/2017 à 23:38**

ouais, d'ailleurs pas de nouvelles... surprenant :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/11/2017 à 08:14**

Bonjour

C'est vrai que lawstudent3108 pourrait répondre à votre proposition de stage. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de notaires qui proposeraient un stage à un étudiant, à la suite d'un échange de quelques messages sur un forum.

Par **Olivier**, le **04/11/2017 à 20:23**

Oui mais vous savez bien que je suis un être exceptionnel....

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/11/2017 à 08:17**

Bonjour

[citation]Oui mais vous savez bien que je suis un être exceptionnel...[/citation]

Pardonnez-moi, je n'ai pas pu résister

<https://www.youtube.com/watch?v=5KvhYiDvyT0> [smile4]

Par **newlawstudent3108**, le **05/11/2017 à 10:53**

Bonjour tout le monde!

C'est moi lawstudent3108 avec un pseudo légèrement différent , j'ai eu un problème de mot de passe et impossible de recevoir un lien de redéfinition, j'ai attendu un peu mais finalement j'ai du créer un nouveau profil ce qui explique pourquoi je n'ai pas répondu au message d'olivier. De plus je ne vérifie pas le forum tout les jours.

Merci beaucoup pour cette proposition Olivier, l'IEJ auquel je suis inscrit ne m'a pour l'instant communiquer que peu d'informations mais si j'ai bien compris la préparation étant assez light , je peut tout à fait prendre quelques semaines pour un stage en janvier, février ou mars.

Cependant si votre étude est à Paris, étant une étudiante fauchée parmi tant d'autres je ne sais pas si j'aurais les moyens de faire un stage dans la région ^^

Si vous pouviez me donner plus de détails , je serais ravie de continuer cette conversation par message privé =)

Par **Olivier**, le **05/11/2017** à **17:49**

Mon étude est en Seine et Marne, juste à côté de meaux... à deux pas du pays de Mickey !
Pour le reste on peut effectivement en discuter en mp, je vous accueillerai avec plaisir, reste juste à vous trouver une solution de logement... je peux pas tout faire pour vous non plus hein